Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

17 mai 2022
Français
Original : anglais

New York, 1-26 août 2022

Des piliers au progrès : l'intégration des questions de genre dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Document de travail présenté par l'Australie, le Canada, la Colombie, l'Espagne, l'Irlande, le Mexique, la Namibie, le Panama, les Philippines, la Suède et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Résumé

Le présent document fait le point des discussions concernant les considérations de genre dans la politique nucléaire qui ont eu lieu lors des première, deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire du cycle d'examen en cours du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il est suggéré que la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'inspire des résultats de ces discussions et les approfondisse. Plus précisément, tous les États parties sont invités à reconnaître la pertinence des perspectives de genre dans le Traité en envisageant des moyens pratiques de promouvoir la participation et le leadership des femmes dans le Traité, ainsi qu'en mettant en œuvre une analyse de genre dans le cadre de l'élaboration des politiques nucléaires.

Pourquoi les questions de genre sont-elles importantes dans le cadre du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération

1. Plusieurs pays de diverses régions ont soulevé la question du genre et du Traité lors des première, deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire du cycle d'examen du Traité en cours. Des manifestations parallèles ont été organisées lors de toutes les sessions et un nombre record de cinq documents de travail traitant de la question du genre dans le contexte du régime du Traité ont été soumis[1]. En 2019, la pertinence des perspectives de genre pour le Traité a été évoquée dans plus de 20 déclarations prononcées au nom de plus de 60 États parties.

2. En 2017, 2018 et 2019, les résumés et les documents de travail de la présidence ont vu soulignée l'importance de la promotion de la pleine et réelle participation et

[1] NPT/CONF.2020/PC.I/WP.38, NPT/CONF.2020/PC.II/WP.38, NPT/CONF.2020/PC.III/WP.25, NPT/CONF.2020/PC.III/WP.27 et NPT/CONF.2020/PC.III/WP.48.

22-07410 (F) 030622 030622

Merci de recycler

du leadership des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans le domaine nucléaire, ainsi que la nécessité de reconnaître l'impact disproportionné des rayonnements ionisants sur les femmes et les filles.

3. Ainsi, l'importance des considérations de genre dans les efforts de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement est de plus en plus largement admise. Par exemple, les rôles de genre informent la manière dont une personne vit un conflit, ils ont une incidence sur l'accès aux soins médicaux à la suite d'un conflit armé et jouent un rôle s'agissant des effets biologiques et physiologiques durables des armes sur les individus. Le genre influe également sur les possibilités de participation aux négociations sur la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement.

4. D'après les résultats de la recherche, les femmes sont systématiquement sous-représentées dans le processus d'examen du Traité, puisqu'elles ne représentent, en moyenne, qu'un tiers des diplomates accrédités[2]. En outre, les hommes sont surreprésentés en tant que chefs de délégation dans une mesure supérieure à ce que l'on pourrait attendre, compte tenu de la proportion globale de femmes et d'hommes. Par exemple, lors du Comité préparatoire de 2019, environ 76 % des chefs de délégation étaient des hommes et 24 % des femmes, alors que l'on comptait pour la totalité des participants 71 % d'hommes et 29 % de femmes.

5. Il est particulièrement souhaitable d'améliorer l'égalité des genres en ce qui concerne la participation au processus d'examen du Traité, sachant que cela permettrait sans doute d'en améliorer l'efficacité et les résultats. Les équipes diverses sont plus innovantes, elles prennent des décisions plus durables et sont plus efficaces pour sortir des impasses. C'est aussi une question d'équité et d'égalité. Femmes et hommes ont le droit de participer de manière substantielle aux négociations et d'informer les décisions qui auront une incidence sur leur vie.

6. L'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu qu'il était nécessaire de faciliter la participation des femmes dans notre domaine, en exhortant les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et d'autres entités à « promouvoir l'égalité des chances de sorte que les femmes soient représentées dans tous les mécanismes où sont prises les décisions touchant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements »[3].

7. Au-delà des questions de participation, il existe d'autres domaines du Traité dans lesquels les rôles de genre ont une importance. Dans les trois piliers du Traité, le genre peut être un facteur déterminant en ce qui concerne l'exposition au risque nucléaire, l'impact des radiations ionisantes résultant de l'utilisation d'armes nucléaires, la capacité à bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'accès à l'éducation et à la formation en science et ingénierie nucléaires.

8. Cela montre bien l'importance de l'analyse de genre comme outil pouvant être utilisé pour concevoir et mettre en œuvre des politiques tenant compte des questions de genre, en veillant à ce que les femmes et les hommes bénéficient de l'élaboration des politiques et participent sur un pied d'équité à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la révision des politiques.

9. Un exemple de cadre pour la réalisation d'une analyse de genre aux fins de l'élaboration des politiques relatives au désarmement et à la non-prolifération

---

[2] R. H. Dalaqua, K. Egeland et T. G. Hugo, « Still behind the curve: gender balance in arms control, non-proliferation and disarmament diplomacy », UNIDIR, 2019. Available at https://unidir.org/publication/still-behind-curve.

[3] Voir par exemple la résolution 75/48 de l'Assemblée générale, et les mesures 36 et 37 du Programme de désarmement.

nucléaires et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a été présenté dans un document de travail soumis à la troisième session du Comité préparatoire [4]. Il comprenait une série de questions à prendre en compte lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision des politiques afin de s'assurer que les inégalités entre les genres ne soient pas exacerbées et que l'égalité et la justice dans les relations de genre soient encouragées, par exemple :

a) A-t-on prévu suffisamment de temps, de ressources et d'expertise pour prendre en compte la dimension de genre dans la politique proposée ?

b) Des systèmes sont-ils en place pour collecter, suivre et publier des données pertinentes ventilées par sexe, genre et âge ?

c) Les femmes ont-elles un accès égal à l'éducation et/ou à une formation technique et militaire ?

d) Les femmes et les hommes ont-ils bénéficié équitablement des services et des technologies fournis au titre de la politique ?

e) La politique a-t-elle permis d'identifier des occasions de remettre en cause les stéréotypes de genre et de favoriser des relations positives entre les genres par l'adoption de mesures équitables ?

10. Améliorer la diversité du point de vue du genres dans les processus du Traité et encourager les États parties à intégrer l'analyse de genre dans l'élaboration des politiques nucléaires permettra de renforcer le processus du Traité.

Le genre dans le cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération : quelle ambition pour la dixième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ?

11. Lors de la dixième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États parties au Traité devraient garantir la pleine participation des femmes à tous les processus décisionnaires liés au processus d'examen du Traité, sur un pied d'égalité, lors des discussions informelles comme dans des cadres plus formels.

12. En outre, les personnes assurant la présidence des réunions devraient organiser des séances d'information pour solliciter des idées sur la manière d'améliorer l'égalité des genres, y compris la pleine participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, et expliquer pourquoi c'est important ; et elles devraient inclure ces questions dans les documents d'information et de communication.

13. Le document final, s'il en était adopté un, ou le document de travail de la présidence de la Conférence d'examen de 2020, devrait intégrer les résultats des discussions et les conclusions des trois réunions du Comité préparatoire concernant les questions de genre, y compris :

a) La reconnaissance des impacts différents que les rayonnements ionisants peuvent avoir sur les femmes et les hommes ;

b) Un appel aux États parties pour qu'ils assurent la pleine et égale participation des femmes à tous les mécanismes de décision liés au processus d'examen du traité ;

c) Un appel aux États parties pour qu'ils veillent à ce que les femmes et les hommes soient représentés de manière équilibrée au sein du bureau lors du prochain cycle d'examen ;

[4] Voir NPT/CONF.2020/PC.III/WP.27.

d) La demande au Secrétariat de collecter, suivre et publier des données et des statistiques ventilées par genre sur l'équilibre entre les genres dans les délégations ;

e) Un appel aux États parties pour qu'ils intègrent l'analyse de genre comme moyen de s'assurer que les besoins différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons soient pris en compte dans le processus d'examen du Traité ;

f) Un appel à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et au Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement[5] pour qu'ils développent une trousse d'outils qui aide les États parties à intégrer les questions de genre en ce qui concerne le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

[5] Le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement a été constitué en septembre 2018 et est coprésidé par l'Irlande, la Namibie, les Philippines et l'UNIDIR. Le Groupe a pour but de promouvoir le dialogue et de favoriser les échanges de connaissance et la recherche d'occasions concrètes de promouvoir une démarche tenant compte des questions de genre dans le cadre des processus de désarmement multilatéraux.